



TVA intracommunautaire et DEB

Par **Visiteur**, le **28/03/2017** à **09:46**

Bonjour,

Ma question est la suivante :

Mon client "A" (un assujetti en France) achète de la marchandise chez son fournisseur "B" (basé en Europe et assujetti à la TVA)

le fournisseur "B" commande la marchandise en Bangladesh(hors UE) pour livrer directement par bateau en (Afrique hors UE) sans passer par UE

Circuit de la marchandise = Bangladesh(hors UE) =====> (Afrique hors UE)

Circuit de la Facturation achat entre mon client et son fournisseur = Grande Bretagne (UE) =====> (France)

Circuit de la Facturation vente entre mon client et son client = (France) =====> (Afrique hors UE)

Question:

Mon client a t il l'obligation de faire la DEB et d'auto-liquider la tva?

Question 2

Si la marchandise est partie d'un pays européen pour être livrée directement en son client en Afrique sans transiter par la France

Mon client a t il l'obligation de faire la DEB et auto-liquider la tva?

Merci d'avance pour votre aide.

=)